

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2024-1196 modifiant le Programme particulier d'urbanisme numéro 2011-913 et ses amendements afin d'augmenter la densité résidentielle applicable à certains emplacements du noyau commercial traditionnel de l'avenue Royale

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2024-1196 intitulé :

Projet de règlement numéro 2024-1196 modifiant le Programme particulier d'urbanisme numéro 2011-913 et ses amendements afin d'augmenter la densité résidentielle applicable à certains emplacements du noyau commercial traditionnel de l'avenue Royale

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 décembre 2024 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. **Objectifs du règlement**
L'objectif du règlement est de modifier le *Programme particulier d'urbanisme numéro 2011-913 et ses amendements* afin d'augmenter la densité résidentielle applicable à certains emplacements du noyau commercial traditionnel de l'avenue Royale.

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

FAIT À BOISCHATEL, CE 6 NOVEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h 30, le 6^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 6^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2024.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint